



QUESTION ONE

We would like to understand and possibly get an answer to the requirement outlined on page 6 of 29, Section M4.

No.	Requirement	Pass/Fail	Cross reference to Proposal
M4	The Bidder's proposed Engineer resources must each have experience in R&D projects related to road safety. These projects must have had a value greater than \$100K and duration of at least 3 months (within the last 5 years). The roles and experience of these resources with respect to these projects must be clearly identified by the Bidder.		

With regards to meeting the mandatory criteria, would Transport Canada (TC) accept an internal project or a research project (in conjunction with a project value greater than \$100,000)? Or would TC only accept a commercial project and how do we show proof of participation in a \$100,000 project?

RESPONSE ONE

This requirement is not limited to commercial projects, thus internal projects (for example, product development, research) are acceptable. Proof of participation can be shown by providing a detailed description of the role, responsibilities, and achievements of the proposed resource in the project. A list of publications and public presentations associated with this project and authored by the proposed resource can also be used to support participation. This information can be complemented with a brief project description highlighting the objectives, challenges, outcomes, the level of effort (for example, person-hours, equipment, material), and duration.

QUESTION UN

Nous aimerions comprendre et possiblement obtenir une réponse à l'exigence décrite à la page 6 de 33, Section M4.

N°	Exigence	Réussite/Échec	Renvoi à la proposition
M4	Les ingénieurs proposés par le soumissionnaire doivent tous avoir une expérience des projets de R et D liés à la sécurité routière. Ces projets doivent avoir eu une valeur supérieure à 100 000 \$ et une durée d'au moins trois mois (au cours des cinq dernières années). Les rôles et l'expérience de ces ressources en ce qui concerne ces projets doivent être clairement indiqués par le soumissionnaire.		

En ce qui concerne la réponse aux exigences des critères obligatoires, est-ce que Transport Canada (TC) accepte un projet interne ou un projet de recherche (en conjonction avec une valeur supérieur à \$100,000) Ou est-ce que TC pourrait seulement accepter un projet commercial et comment nous devons démontrer une preuve de participation à un projet de \$100,000?

RÉPONSE UN

Cette exigence n'est pas limitée aux projets commerciaux, donc des projets internes (par exemple, développement de produit, recherche) sont acceptables. Une preuve de participation peut être démontrée en fournissant une description détaillée des rôles, responsabilités, et accomplissements de la ressource proposée dans le cadre du projet en question. Une liste des publications et présentations publiques reliées au projet et rédigées par la ressource proposée peuvent aussi être utilisées pour supporter la participation au projet. Cette information peut être compléter avec une brève description du projet mettant en évidence les objectifs, défis, résultats, le niveau d'effort (par exemple, heures-personnes, équipement, matériel), et durée.